

Tarification du relevé de compte papier

Voici un aperçu des changements qui seront apportés aux frais de tenue de compte pour le relevé papier dès le **1^{er} novembre 2024**.

1 Changement de la tarification et des conditions de gratuité du relevé papier

	Jusqu'au 31 octobre 2024	À partir du 1 ^{er} novembre 2024
Frais mensuels	1 \$ par compte courant	2,25 \$ par compte courant
Conditions permettant la gratuité du relevé papier	Détention d'un forfait transactionnel (L'Économie, L'Intermédiaire, L'Illimité ou L'Illimité Plus) OU Maintien d'un solde minimal de 2 500 \$ dans vos comptes d'opérations courantes (EOP) et d'épargne stable non enregistrés (ES) du même folio, durant tout le mois.	Détention du forfait L'Économie

Pour connaître le détail des forfaits, consultez desjardins.com/forfaits

2 Changement de la date de facturation des frais mensuels de tenue de compte pour le relevé papier

Les frais de tenue de compte pour le relevé papier seront **facturés le dernier jour ouvrable du mois** plutôt que le premier jour ouvrable du mois suivant.

Vu le contexte de transition, les frais pour les mois d'octobre et de novembre seront facturés en novembre, soit respectivement le **1^{er} et le 29 novembre 2024**.

Gagnez en flexibilité en vous inscrivant au relevé de compte en ligne!

- Disponible dès le 1^{er} jour du mois
- Accessible en tout temps via AccèsD (7 ans d'historique à compter de la date d'inscription)
- Même niveau de détail que le relevé de compte papier
- Sans frais

Votre premier relevé en ligne sera disponible **le mois suivant** votre inscription.

Pour vous inscrire au relevé de compte en ligne, veuillez vous référer à desjardins.com/releves.

Pour plus d'information ou pour discuter de vos options, composez le **1 800 224-7737**. Vous pouvez également communiquer avec votre conseiller ou conseillère à la caisse

